



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4851

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique de soins aux toxicomanes. La toxicomanie connaît actuellement une forte progression et on sait les drames sociaux et familiaux qu'engendre ce phénomène. Les centres de soins jouent un rôle indispensable d'information et d'accompagnement auprès de ces malades, nouveaux ou anciens toxicomanes. Or, la réduction budgétaire annoncée de 3 millions d'euros sur les crédits du ministère de la santé, inquiète les responsables de ces centres qui craignent une amputation des crédits alloués à la prise en charge de la toxicomanie. Si une telle mesure était prise, ces centres rencontreraient des difficultés financières dans la réalisation de leurs programmes et ne pourraient plus répondre à l'évolution croissante des besoins. Il lui demande, afin de mener une politique en conformité avec la réalité des besoins, de permettre à ces établissements de mener à bien leurs actions.

Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4851

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3689

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 114